

Vingt-neuvième session de la commission

**DISCOURS INAUGURAL DE M. JOSÉ ANTONIO OCAMPO,
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CEPALC, A LA VINGTNEUVIÈME
SESSION DE LA COMMISSION**

Brasilia, 9 mai 2002

Je voudrais me féliciter, Monsieur le Président, que nous ayons été invités à tenir cette vingt-neuvième session de la CEPALC au Brésil. Tous les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes admirent le dynamisme de cette grande nation et son profond sens d'identité. La CEPALC doit beaucoup à la richesse intellectuelle du Brésil, à commencer par notre maître à penser Celso Furtado, María Concepción Tavares, Fernand Enrique Cardoso et bien d'autres qui ont laissé leur empreinte dans la pensée sociale latinoaméricaine. Qui plus est, Monsieur le Président, le document « Globalización y desarrollo » que nous présentons aujourd'hui est d'une certaine manière une réponse au défi que vous nous avez lancé lors de votre première visite à la CEPALC en tant que Président du Brésil, à savoir se pencher avec un esprit ouvert sur les enjeux qu'impose la phase actuelle d'intégration mondiale à notre région.

La mondialisation économique est, comme nul n'ignore, profondément enracinée dans l'histoire. La phase la plus récente de ce processus présente des caractéristiques communes par rapport à certaines étapes préalables, mais également des éléments originaux tels que l'accès massif à l'information en temps réel ; la planification à l'échelon mondial de la production des sociétés transnationales ; l'essor du libre-échange, bien qu'encore freiné par diverses modalités de protectionnisme existant dans le monde industrialisé ; la combinaison paradoxale entre une forte mobilité des capitaux et les contraintes imposées à la migration de la main d'œuvre ; l'existence d'une vulnérabilité et d'une interdépendance croissante en matière d'environnement, et une tendance inédite à l'homogénéisation institutionnelle.

Quoi qu'il en soit, la mondialisation constitue un phénomène à dimensions multiples qui ne relève pas seulement du déterminisme économique. L'une de ces dimensions, que nous avons baptisée « mondialisation des valeurs », correspond à la diffusion progressive de principes éthiques communs, en particulier les déclarations sur les droits de l'homme et les principes consacrés dans les sommets des Nations Unies, dont le Sommet du Millénaire. Ces processus ont en outre été forgés par les combats séculaires menés par la société civile internationale en faveur des droits de l'homme, de l'équité sociale, de l'égalité entre hommes et femmes, la protection de l'environnement et, plus récemment, la « mondialisation de la solidarité » et le « droit à la différence ».

Le plus grand paradoxe de ce processus est l'absence d'une internationalisation de la politique. Le contraste entre les problèmes mondiaux et les processus politiques qui relèvent presque exclusivement de la sphère nationale se traduit par un déficit au niveau de la gouvernance mondiale qui a sans nul doute contribué à aggraver les tensions entre risques et possibilités engendrées par la mondialisation. Face à un tel enjeu, la seule réponse raisonnable est de mener une action positive. L'histoire démontre, en effet, que la seule opposition à des processus d'une telle envergure est, tôt ou tard, vouée à l'échec.

L'objectif de cette action est de contribuer à la mise en place d'un contexte institutionnel mieux à même de « faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière », comme l'exprime la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

C'est pourquoi nous proposons de poursuivre les trois objectifs suivants :

- Garantir la fourniture adéquate des biens publics ou, plus précisément, des services publics mondiaux ;
- Éliminer progressivement les profondes asymétries qui caractérisent l'ordre économique mondial, et
- Instaurer progressivement un programme social international fondé sur les droits.

La réalisation de ces objectifs doit avoir pour assise une complémentarité vertueuse entre le développement institutionnel aux échelons mondial, régional et national, à savoir un réseau d'institutions plutôt qu'une poignée d'organismes à portée mondiale. Un tel échafaudage est plus efficace et équilibré en termes de rapport de forces. Les mécanismes institutionnels doivent, en outre, respecter la diversité. Ce principe est le seul qui soit en harmonie avec la promotion de la démocratie à l'échelon mondial, qui ne prend tout son sens que lorsque les processus nationaux de représentation et de participation pèsent sur la détermination des stratégies de développement et amortissent/émoussent efficacement les tensions inhérentes au processus de mondialisation. L'ordre international doit finalement garantir une participation équitable des pays en développement et des normes adéquates de gouvernance.

Toute stratégie nationale de développement doit reposer sur des pactes sociaux solides et démocratiques, des systèmes juridiques adéquats et un appareil public impartial et transparent. Ces facteurs institutionnels qui, à juste titre, ont fait l'objet d'une attention privilégiée au cours de ces dernières années, n'expliquent toutefois pas l'impulsion donnée à la croissance, ni influent sur la meilleure répartition de ses bienfaits. Ils doivent être étayés d'actions concrètes sur quatre fronts, dont aucun ne recèle de modèle unique pouvant être appliqué à l'échelle planétaire.

Le premier est la mise au point de stratégies macro-économiques qui, sur la base des progrès accomplis pour juguler l'inflation, contribuent à atténuer l'intensité des cycles économiques. Le deuxième est l'élaboration de stratégies de transformation de la production, processus qui ne découle pas automatiquement d'une bonne performance économique. Ces stratégies doivent viser à la création d'une compétitivité systémique, en appuyant ouvertement les systèmes d'innovation, la diversification des exportations et les effets d'entraînement en amont et en aval entre les activités porteuses sur le plan international et le reste de la production nationale, la formation de complexes productifs à caractère local et le développement d'une infrastructure de qualité.

La troisième composante est la conception d'instruments plus efficaces et préventifs favorisant le développement économique et la pérennité de l'environnement. Le quatrième élément est une politique sociale volontariste en matière d'éducation, d'emploi et de protection sociale. Les défis à relever dans ces domaines consistent à combler d'anciens fossés et affronter, dans le même temps, les nouveaux risques sociaux associés à la précarité de l'emploi et des revenus et aux exigences croissantes de la société du savoir.

Sur le plan de l'action internationale proprement dite, la prestation de services publics couvre une vaste panoplie de questions telles, entre autres, que l'enchevêtrement croissant du monde actuel, la défense des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, ainsi que la lutte contre les pandémies et la criminalité internationale. Nous n'aborderons ici que deux de ces thèmes, à savoir la stabilité macro-économique internationale et le développement durable. Dans ce dernier cas, il faut souligner la mise au point de nouveaux instruments, en particulier les marchés de services mondiaux en matière d'environnement qui permettent de les valoriser en termes économiques et deux priorités qui se dégagent nettement pour la région : les conventions sur le changement climatique et la diversité biologique.

La correction des asymétries mondiales exige de mettre fin à l'accès fragmentaire et volatil des pays en développement aux marchés financiers internationaux et ménager une latitude suffisante pour qu'ils puissent adopter des politiques macro-économiques anticycliques. Une telle démarche passe par l'application d'une stratégie intégrale propre non seulement à consolider les mécanismes de supervision macro-économique et la mise au point de codes et de normes de régulation, mais aussi à favoriser l'autonomie des pays en développement dans la réglementation des capitaux internationaux en raison de facteurs macroéconomiques, la transformation progressive du Fonds monétaire international en quasi-prêteur de dernier ressort, moyennant l'utilisation intensive des droits de tirage spéciaux, la mise en place de mécanismes multilatéraux permettant d'affronter les problèmes d'insolvabilité, la consolidation du système de banques de développement, l'approfondissement des systèmes financiers dans les pays en développement et un nouvel accord international sur la portée de la conditionnalité. La mise en œuvre du « Consensus de Monterrey » récemment adopté constitue le point de départ de cette démarche.

La réaction clairement inadéquate de la communauté internationale face à la crise argentine démontre combien il reste à faire dans ce domaine.

La deuxième sphère d'action porte sur la façon de mettre fin aux asymétries dans les domaines productif et technologique moyennant l'ouverture des marchés internationaux des biens et des services sur les pays en développement et la participation croissante de ces derniers dans les secteurs à plus forte intensité de technologie et à la production du savoir. Le programme que doit aborder l'Organisation mondiale du commerce à partir de la Conférence de Doha est clair : une libéralisation accrue du commerce agricole, l'abaissement des subsides à la production et la suppression des subsides à l'exportation ; la libéralisation progressive des marchés des biens et des services à plus forte intensité de main d'œuvre moins qualifiée et la réduction des crêtes tarifaires, et une discipline plus rigoureuse dans l'imposition des mesures de contingence commerciale, en particulier d'antidumping. La Zone de libre-échange des Amériques est appelée à jouer un rôle important dans ce processus mais, s'il s'agit de contribuer à la convergence des degrés de développement des pays de l'hémisphère, elle devra être accompagnée d'une plus grande mobilité internationale de la main d'œuvre et de la création de fonds de cohésion ou d'intégration, comme l'ont suggéré plusieurs chefs d'État au Sommet de Québec. Dans l'un et l'autre cas, il est impérieux que l'aménagement international veille à préserver les marges d'autonomie suffisantes dans les pays en développement pour que ceux-ci puissent adopter des politiques de compétitivité et de diversification de la production.

Nous signalons, par ailleurs, que des accords multilatéraux bien conçus en matière d'investissement et de concurrence peuvent s'avérer positifs mais il n'est pas évident que l'OMC soit l'instance la plus indiquée pour les négocier et les mettre en oeuvre, tout comme elle peut ne pas l'être dans le cas de la propriété intellectuelle. Dans ce dernier domaine, nous estimons, en outre, que la décision sur la santé publique adoptée à Doha, sous la houlette du Brésil, a consacré un principe important, à savoir que le caractère de bien public du savoir doit primer, dans certains cas, sur le caractère de bien privé que lui octroie la protection de la propriété intellectuelle. Il est impérieux que la communauté internationale aborde de façon plus résolue la définition de la portée de ce principe.